

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-202 du 2 Septembre 1977

chargeant le Camarade Augustin HONVOH, Ministre des Enseignements Technique et Supérieur, de l'intérim du Camarade Djibril MORIBA, Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales pour compter du 2 septembre 1977.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret 76-26 du 30 janvier 1976 portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 2 septembre 1977, le Camarade Augustin HONVOH, Ministre des Enseignements Technique et Supérieur, assurera l'intérim du Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales, pendant l'absence du Camarade Djibril MORIBA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 2 Septembre 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 METS-MJLAS 6 autres Ministères 13 SGG 4
SPD 2 BN 2 UNB 2 FSJEP 2 DPE-DGAJL-INSAB 6 IGE (IA 2 - IF 2) DCCT-ONEPI
Gde Chanc. 3 JORPB 1.-